

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00512

Numéro SIREN : 852 867 662

Nom ou dénomination : 3KBG

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2021 sous le numéro de dépôt 4071



"3KBG"

Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000€
Siège social : CHAMPNIERS (Charente) – 814, rue des Cormiers
852.867.662 RCS ANGOULÊME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIÉS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU 28 JUIN 2021

- I -

Le vingt-huit juin,
Deux mille vingt et un,
Au siège social,
A 11h00,

Les associés de la Société dénommée « **3KBG** », Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000€, divisé en 2.000 actions de 10€ de valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation régulière du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président, Monsieur **Benjamin MONTEIRO**.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent la totalité des actions composant le capital social.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

- II -

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- un extrait Kbis,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- la liste des associés et la feuille de présence,
- les copies de la lettre de convocation adressée aux associés,
- les comptes annuels et l'inventaire de l'exercice écoulé,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le tableau d'affectation du résultat,
- le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

- III -

Le Président déclare que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais requis, au siège social.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis, le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Président sur la marche et l'activité de la Société, ainsi que sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Présentation du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Quitus à donner au Président et aux Directeurs Généraux,
- Affectation du résultat,
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Commissariat aux comptes,
- Constatation de la démission de deux Directeurs Généraux,
- Pouvoirs pour les formalités.

CINQUIÈME RÉOLUTION – CONSTATATION DE LA DEMISSION DE DEUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur **Julien BERTRAND** d'une part et de Monsieur **Jiehua LIN** d'autre part, de leurs fonctions de Directeurs Généraux de la Société à compter de ce jour,

Prend acte de la démission de Monsieur Julien BERTRAND et de Monsieur Jiehua LIN de leurs fonctions de Directeurs Généraux de la Société et décide de ne pas procéder à leur remplacement.

L'Assemblée Générale, décide de donner aux Directeurs Généraux démissionnaires quitus de l'exécution de leur mandat respectif.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION – POUVOIRS - FORMALITÉS

L'Assemblée Générale,

Confère tous pouvoirs :

- A Monsieur **Benjamin MONTEIRO**, en sa qualité de Président, tous pouvoirs avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la Loi en conséquence des résolutions qui précèdent.
- Au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant les présentes délibérations, et notamment au Cabinet JURICA, SELARL d'Avocats, dont le siège social est à SAINT-BENOIT (Vienne) – 15, rue du Pré Médard, prise en la personne de Maître Frédéric DUROT, Avocat inscrit au Barreau de la Charente, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce du siège social de tous documents requis, ainsi qu'à l'effet de toutes inscriptions à effectuer auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

